

2022/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 28/09//2022 – Délibération E1 n°22\_09\_18  
8.4 Aménagement du territoire

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Aubergenville, Conseiller Départemental.

**Présents :**

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Didier DIROL, Mme Florence JOUANNEAU, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT,  
M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Danièle MOTTIN  
M. Guillaume DUMONT procuration à M. Ivica JOVIC  
Mme Christelle TUBOEUF procuration à Mme Béatrice DI PERNO,  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Isabelle MARTIN,

**Mesdames Danièle MOTTIN et Béatrice DI PERNO sont élues secrétaires de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

22/09/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

**DATE D'AFFICHAGE :**

22/09/2022

**OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN FORT-A-FAIRE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L103-2, et les suivants, et L211-1,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Île de France n°CP2020-100 relative au Budget participatif Écologique,

**Considérant** que le Club des partenaires Épônois est porteur d'un projet lauréat du budget participatif écologique et solidaire porté par la Région Ile de France, notamment l'aménagement du chemin rural de Fort-à-Faire,

**Considérant** que l'association compte ainsi promouvoir les mobilités douces et valoriser le patrimoine naturel et agricole d'Épône et des communes voisines.

2022/  
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 28/09//2022 – Délibération E1 n°22\_09\_18  
8.4 Aménagement du territoire

**Considérant** que le projet présenté par le Club des partenaires Épônois, a reçu le soutien de la Région Ile de France à hauteur de 10 000 €

**Considérant** que compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la commune d'Épône, ses habitants et ses visiteurs, il est proposé d'abonder dans la subvention de la Région Ile de France à hauteur de 3 700 € pour l'aménagement du Chemin de Fort à Faire – auquel l'association du Club des partenaires Épônois contribuera à hauteur de 3 260 €.

**Considérant** l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux consultée le 15 septembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Adjoint au maire délégué à l'Education Jeunesse, Associations et Communication

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix Pour - M. Philippe LEFEVRE, Président de l'association du Club des partenaires Épônois ; Mme Marie TAINMONT, et M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT, tous deux membres de l'association du Club des partenaires Épônois - ne prennent pas part au vote)**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet d'aménagement du chemin de Fort-à-Faire ; projets portés par le Club des partenaires Épônois et lauréats du budget participatif écologique et solidaire porté par la Région Ile de France ;
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 3 700 € au Club des Partenaires pour l'aménagement du Chemin de Fort à Faire ;
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire en ce sens,
- **ARTICLE 5 : PREVOIT** l'imputation des crédits nécessaires aux budgets 2022 et suivants
- **ARTICLE 6 : CONFIRME** que la délibération sera adressée Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet  
Le 4/11/22  
Et publié/affiché le 3/10/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône

Conseiller Départemental

Conseiller communautaire GPS&O

Danièle MOTTIN  
Secrétaire de séance

Béatrice DI PERNO  
Secrétaire de séance